

# Fiche pratique – Certification BRIEF

## Évaluation des fonctions exécutives enfants / adolescents



Nouveauté 2024 : 1 jour / 7 heures



Public concerné :

La certification BRIEF est ouverte aux psychologues, pédopsychiatres, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, psychopédagogues et enseignants spécialisés. Elle est particulièrement recommandée aux psychologues spécialisés en neuropsychologie et psychologues du développement.

### Prérequis :

La certification est ouverte aux professionnels cités plus haut amenés à accompagner des enfants et des adolescents rencontrant des difficultés d'ordre attentionnel, exécutif ou touchant aux apprentissages.

Avoir suivi la journée de tronc commun dédiée aux fonctions exécutives proposé par les Éditions Hogrefe.

### Objectifs de la formation :

- Approfondir/mettre à jour ses connaissances sur le dysfonctionnement exécutif chez l'enfant et l'adolescent
- Savoir administrer et coter la BRIEF
- Acquérir la démarche pour l'analyse clinique et l'interprétation des résultats

### Contenu de la formation :

- 08.45 – Accueil
- 09.00 – La BRIEF
- Administration et cotation - Interprétation des scores et analyse intégrative-
- 10.30 – *Pause-café*
- 10.45 – Études de cas (pathologies neurologiques acquises)
- 12.30 – Pause déjeuner libre
- 13.30 – Études de cas (troubles du neurodéveloppement)
- 16.00 – *Pause-café*
- 16.15 – Examen de certification et correction collective
- 16.30 – Discussion générale et conclusion
- 17.00 – Clôture



Méthodes pédagogiques mobilisées :

Tout au long de la journée de certification, nos formatrices proposent une réflexion reposant sur des référentiels théoriques reconnus scientifiquement, tout en privilégiant une approche avant tout clinique. Leur intervention s'appuie sur des études de cas clinique (troubles du neurodéveloppement et lésions cérébrales acquises).

La journée de certification est interactive, les échanges sont basés sur l'expérience et s'adaptent au niveau des participants. Nous proposons l'accès à des ressources supplémentaires sur le sujet étudié.

Le matériel de cotation est fourni pour les travaux pratiques au cours de la journée de certification.



Accessibilité sur la plateforme LMS :

Chaque apprenant disposera d'un accès personnel à notre plateforme LMS Digiforma avec un accès aux ressources pédagogiques et complément d'information sur le sujet.

Une salle de discussion est également accessible pour l'ensemble des apprenants.



## Modalités d'évaluation :

La journée de certification est sanctionnée par une évaluation finale portant sur les connaissances délivrées. Cette évaluation fera l'objet d'une correction par le formateur en groupe le dernier jour de la formation dans une démarche pédagogique pour valider la maîtrise de l'utilisation de l'outil.



## Intervenants :

### Marie CANTON

Psychologue et docteure en neuropsychologie, elle exerce à l'hôpital d'enfants du CHRU de Nancy. Elle y pratique une activité clinique d'évaluations neuropsychologiques auprès d'enfants présentant une pathologie à expression neurologique (Centre de référence des maladies héréditaires du métabolisme, Centre référent pour les troubles du langage et des apprentissages, Neuropédiatrie). Elle se consacre également à la recherche clinique et à l'enseignement en neuropsychologie de l'enfant au sein de diverses universités (Nancy, Angers). Ses thématiques de recherche portent sur les fonctions exécutives dans le cadre du neurodéveloppement typique et atypique (plus spécifiquement chez les enfants atteints de maladies rares). Dans le cadre de ses travaux de recherche et de sa pratique clinique, elle a contribué à la validation française des outils BRIEF, BRIEF-P et FÉE.

### Jeanne ROCHE

Psychologue et docteur en neuropsychologie, elle exerce auprès d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes atteints de lésions cérébrales acquises. Elle accorde une importance particulière aux besoins d'accompagnement à long terme de ces patients et de leur famille. Ses travaux de recherche, qui portent notamment sur les fonctions exécutives chez les enfants soignés pour une tumeur cérébrale, ont fait l'objet de plusieurs publications scientifiques. Attachée à la complémentarité entre la démarche scientifique et l'expérience clinique, elle est également chargée d'enseignement dans plusieurs universités (Angers, Chambéry, Lyon 1, Lyon 2) où elle s'efforce de transmettre une approche intégrative de l'évaluation neuropsychologique. Dans le cadre de ses travaux de recherche et de sa pratique clinique, elle a contribué à la validation française des outils BRIEF, BRIEF-P et FÉE.



## Informations pratiques :

**Format** : présentiel ou distanciel

Formation intra-établissement sur demande

**Dates** : pour prendre connaissance des dates, merci de vous connecter sur [notre site internet](#) ou bien de contacter le service de formation.

**Délais d'accès** : Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

**Accessibilité des PSH** : Notre organisme de formation est engagé dans une démarche d'accueil des personnes en situation de handicap et ou à mobilité réduite. Si un aménagement est à prévoir, merci de nous contacter afin que nous puissions prendre toutes les mesures nécessaires pour vous accueillir au mieux.

**Tarifs** : 275 € HT soit 330 € TTC (hors repas). Acompte de 99 € lors de l'inscription.

**Contact** : [formation@hogrefe.fr](mailto:formation@hogrefe.fr)

**S'inscrire** : [préinscription via notre catalogue en ligne](#)

***L'ensemble des supports pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation sont fournis par l'éditeur***

Notre organisme de formation, NDA 11754368375, est détenteur de la certification QUALIOPi pour la catégorie : Actions de formation



## Résultats obtenus :

En 2023, le taux de satisfaction concernant la formation BRIEF est de 95 %.

## Droit d'exploitation :

Le matériel et les contenus de la BRIEF sont protégés par la propriété intellectuelle.

Leur exploitation par un tiers sans le consentement écrit des Éditions Hogrefe est illicite et punissable.

Cela signifie que seuls des organismes autorisés par les Éditions Hogrefe, ont le droit d'exploiter la BRIEF dans le cadre de l'établissement d'une prestation commerciale.

Aucune autorisation n'ayant été délivrée à un autre organisme de formation, aucun ne devrait proposer d'offre commerciale exploitant les contenus de la BRIEF.